

Une visite au palais de l'intendant

Rosalie Mercier-Méthé

Number 114, Summer 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/69451ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Mercier-Méthé, R. (2013). Une visite au palais de l'intendant. *Cap-aux-Diamants*, (114), 35-37.

UNE VISITE AU PALAIS DE L'INTENDANT

par Rosalie Mercier-Méthé

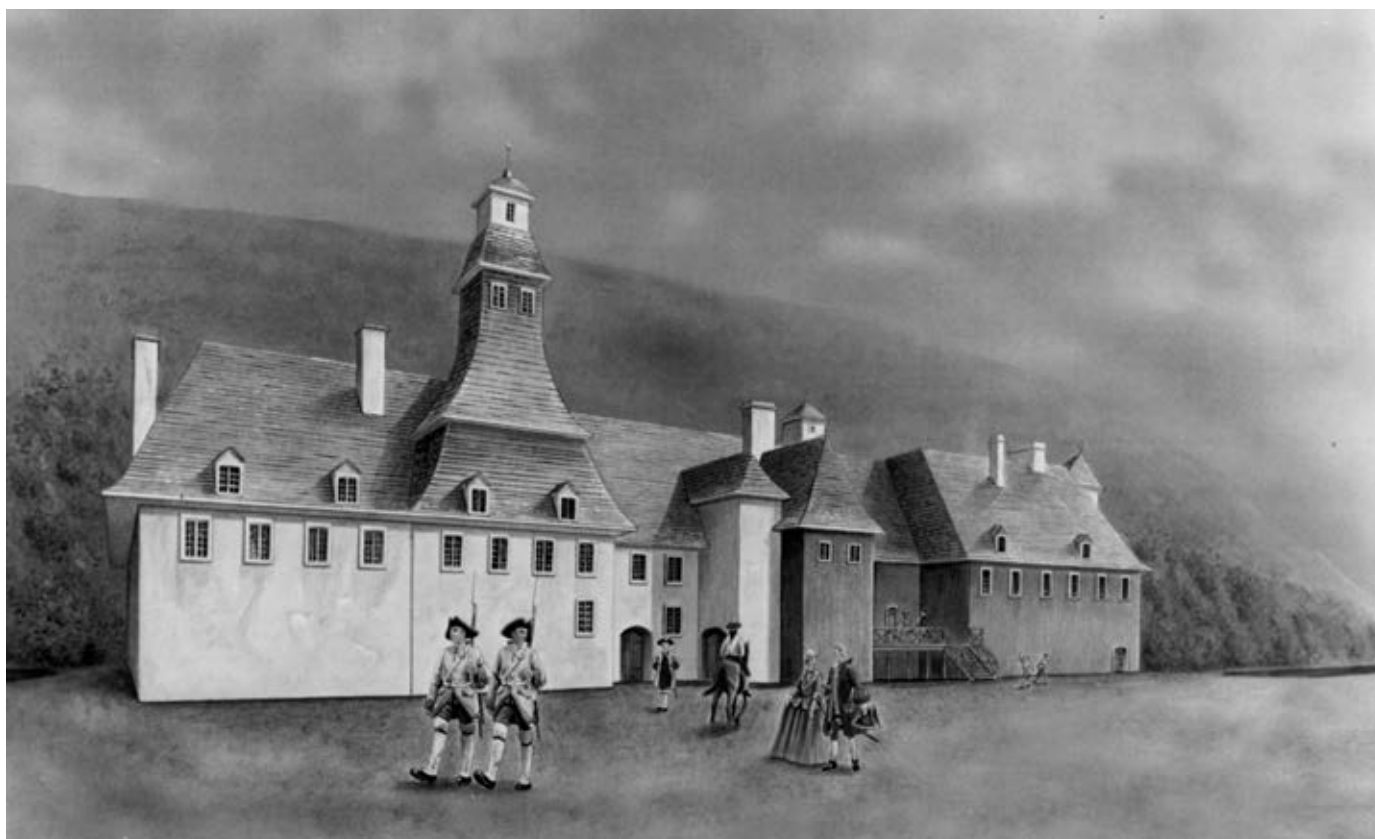
L'année 1663 marque le début de la nomination par le roi Louis XIV d'intendants en Nouvelle-France, alors que, depuis 1608, Champlain et les gouverneurs avaient été les seuls intermédiaires de l'administration métropolitaine. Pour loger les représentants du souverain et l'élite administrative coloniale, de nombreuses résidences ont été construites dans la ville de Québec, capitale de la Nouvelle-France. Tandis que la plupart étaient en Haute-Ville, la demeure de l'intendant sera quant à elle érigée en Basse-Ville, un secteur peu habité et situé à

une certaine distance du château Saint-Louis ainsi que du palais épiscopal.

UN INTENDANT SANS RÉSIDENCE OFFICIELLE

À défaut d'une résidence expressément bâtie pour l'intendant, Jean Talon reçoit du roi une maison très bien située dans la côte de la Montagne. Son successeur, Jacques Duchesneau, loge à la même adresse de 1675 à 1682. Puis, juste avant l'arrivée de l'intendant Jacques de Meulles, en 1682, un incendie majeur dévaste plusieurs bâtiments, dont la propriété de Talon.

Le nouvel intendant de Meulles doit séjourner dans une maison louée qui, selon lui, est trop petite pour accomplir les fonctions relevant de son poste et de sa situation sociale. Il écrit au ministre Jean-Baptiste Colbert en 1682 : « Monsieur le gouverneur et [l'évêque] de Québec sont tous deux fort bien logés, c'est assurément une plus grande nécessité de loger commodément l'intendant à qui tout le monde a affaire. » Pour remédier à ce problème, de Meulles propose, sans succès, la construction d'une nouvelle résidence pour l'intendant sur l'emplacement des ruines de la



Jean-Michel Girard, *Premier palais de l'intendant*. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants, cote : 2000-0484).



Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, *Plan de la ville de Québec*, 1727, 63 x 94 cm. (Centre d'archives de Québec de BAnQ, P600, S4, SS2, D593).

maison incendiée de Talon. Ce lieu avait l'avantage d'être situé en Haute-Ville, à proximité des autres lieux de pouvoir.

LE PREMIER PALAIS DE L'INTENDANT

Au final, Jacques de Meulles installe l'intendance dans la brasserie désaffectée de Jean Talon. Ce projet était toutefois conditionnel au développement d'un nouveau quartier du côté de la rivière Saint-Charles. Ce dernier, selon l'intendant, aurait un jour beaucoup plus d'envergure que celui développé autour de la place Royale. De plus, de Meulles considère que cet environnement serait plus fonctionnel que tout autre emplacement en Haute-Ville. En 1685, il écrit : « La haute ville de Québec est une petite montagne qui ne s'habitiera jamais [...] on ne se donnera jamais la peine de bastir parce qu'il en coûteroit trop pour voiturier les provisions, et que presque toute l'année ils sont obligés d'envoyer quérir de l'eau à la rivière qui en est fort éloignée. »

Louis XIV choisit finalement de racheter la brasserie afin d'y loger officiellement son administrateur civil. C'est ce bâtiment que nous nommons le premier palais. On y aménage des espaces pour le Conseil souverain, les magasins et les prisons du roi. Le Conseil souverain, auparavant situé dans la maison du huis-sier, dans l'édifice de la Sénéchaussée et enfin au château Saint-Louis, était à la fois un tribunal et un lieu administratif. Depuis 1663, le gouverneur, l'intendant, l'évêque et les officiers de justice y

rendaient les arrêts du roi effectifs pour la Nouvelle-France.

L'ancienne brasserie prend tranquillement l'apparence d'un édifice plus adapté à son occupant et à ses fonctions, notamment grâce à la construction de jardins d'apparat rares en Nouvelle-France. Durant les XVII^e et XVIII^e siècles, l'intendance est à la fois une résidence et un lieu de travail. Au quotidien, la distinction entre la vie publique et privée de l'intendant est quasi inexistante, sa vie mondaine devant constamment témoigner de son poste et de son rang.

UN PROJET DE GRANDE ENVERGURE

À la suite d'un incendie survenu en 1713, un deuxième palais est construit non loin. Le sous-ingénieur Claude-Dorothée Laguer de Morville conçoit les plans du nouvel édifice, pensé spécifiquement pour l'intendant et les obligations liées à ses hautes fonctions. Érigé selon les critères de modernité de la métropole, le palais, avec sa toiture à la Mansart et son corps de logis double, figure bientôt parmi les bâtiments les plus prestigieux de la ville de Québec.

Par malheur, un second incendie dévaste l'édifice en 1725. On charge dès lors

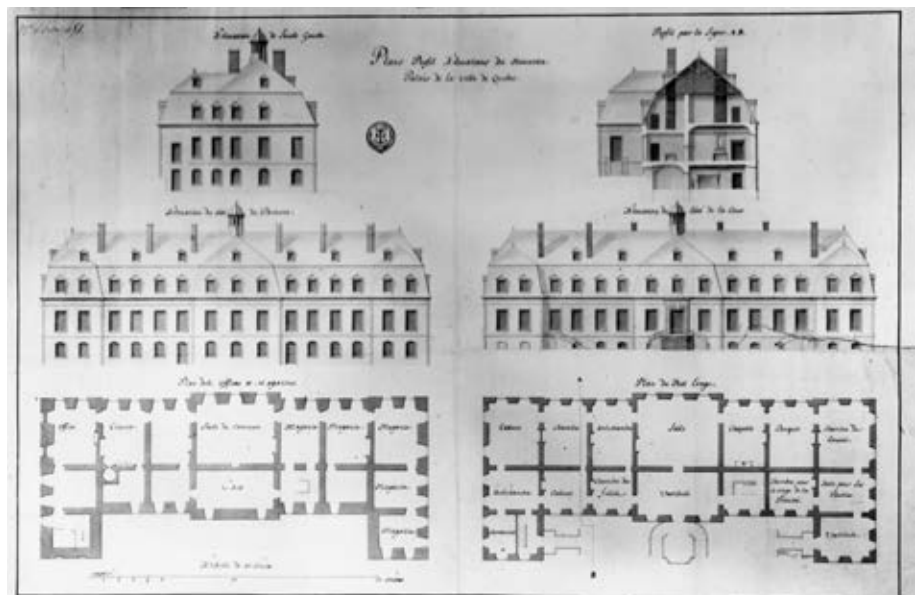
l'ingénieur militaire Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry de redessiner les plans du palais. Il modifie la résidence de l'intendant afin de la rendre moins vulnérable au feu.

L'aménagement intérieur et extérieur du palais témoigne d'un mode de vie tout à fait semblable à celui de l'aristocratie en France. Durant l'Ancien Régime, la résidence est un moyen de montrer son appartenance à l'élite et de justifier l'obtention de privilèges. L'intendant de la Nouvelle-France n'échappe pas à cette règle : de fait, le palais de l'intendant de Québec doit être à l'image de l'homme et de sa fonction.

VISITE DES LIEUX

À compter de 1715, l'entrée sur le terrain de l'intendance se fait du côté de la rue Sous-le-Coteau, aujourd'hui la rue Saint-Vallier. Après avoir passé un portail monumental, le visiteur se trouve dans la cour dallée où, face à lui, apparaît le palais et, à sa gauche, des jardins d'apparat. Pour pénétrer dans cette résidence, comme le veut la logique de l'époque, il fallait suivre un protocole suivant son rang.

En théorie, la porte centrale est réservée à l'élite coloniale, alors que les entrées



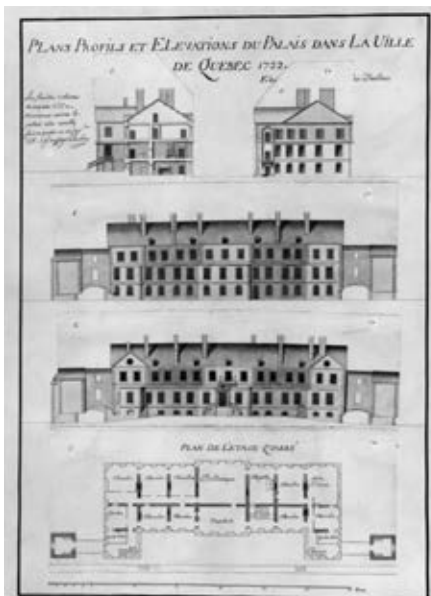
Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, *Plans, profils et élévations du nouveau palais de Québec* (détail), 26 novembre 1718, dessin à la plume aquarellé sur papier, 63,2 x 83,9 cm. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants, cote : 2000-3812).

secondaires doivent être employées par les personnes de qualité moindre.

L'entrée principale donne sur le bel étage. Habité par l'intendant et sa suite, c'est là aussi que se trouve la pièce à l'usage des membres du Conseil souverain. Au centre, une salle conjugue l'espace privé et l'espace public et sert pour les réceptions de grande envergure.

L'organisation des pièces et des passages obéit à des règles de convenance et de bienséance réglant les rapports entre les différents groupes sociaux. Les pièces intérieures sont aménagées de manière à ce que l'intendant mette en scène son rôle d'importance.

Dans la partie gauche du palais se trouvent les pièces plus luxueuses, avec vue sur la rivière Saint-Charles. C'est là que logent l'intendant et sa famille. Ces appartements sont constitués d'une antichambre, d'une chambre et se termine par un cabinet. L'intendant reçoit l'élite coloniale dans cette enfilade de pièces plus distinguées, ornées de moulures et de matériaux luxueux comme le noyer. Du côté de la cour intérieure, une série de petits cabinets, accessibles par des entrées latérales, permettent à l'intendant de régler ses affaires courantes.



Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, *Plans, profils et elevations du palais dans la ville de Québec* (détail des retombes ajoutées en 1726), 1722 [modifié le 28 septembre 1726], dessin à la plume aquarellé sur papier, 73 x 53,4 cm. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants, cote : 2000-3211)

La partie droite du palais est réservée au Conseil souverain (le Conseil supérieur depuis 1702). En 1718, la salle centrale donne sur la chapelle, utilisée par les occupants du palais. Cette pièce centrale s'ouvre sur la chambre du Conseil, où sont entendues les causes civiles et

criminelles. À proximité aussi se trouve la salle des parties, le lieu où se réunissent les plaideurs.

Parmi les pièces côté cour, il y a la chambre de la Prévôté de Québec qui accueille les juges chargés des causes de première instance. Lorsque le palais est reconstruit, en 1726, la chapelle est réaménagée à l'« étage Quarré » et cet espace libéré servira désormais d'anti-chambre à la salle du Conseil.

Le palais de l'intendant à Québec, bien qu'en retrait du centre institutionnel de la Haute-Ville, constitue un puissant symbole de la présence française en Amérique. Construite pour répondre aux goûts d'une aristocratie en Nouvelle-France, cette résidence a pris, à compter de 1715, une importance comparable à celle du château Saint-Louis. À un point tel que, sur les représentations de la ville de Québec, les cartographes se sont mis à dessiner la ville à partir de deux points de vue : l'un mettant en valeur la demeure du gouverneur et l'autre présentant l'intendance. C'est tout dire. ■

Rosalie Mercier-Méthé est doctorante en histoire, concentration histoire de l'art, à l'Université Laval, sous la supervision de Marc Grignon. Elle a fait son mémoire de maîtrise sur le palais de l'intendant et travaille actuellement sur le décor architectural en Nouvelle-France et son utilisation par l'élite coloniale.



Richard Short, *Vue du palais de l'intendant*, 1761. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants, cote : 93-1056).

Pour en savoir plus :

Marc Grignon. « Robert de Villeneuve and the Representation of Quebec City at the End of the Seventeenth Century », Henry A. Millon. *Circa 1700: Architecture in Europe and the Americas*. Washington, National Gallery of Art, 2005, p. 187-205.

Rosalie Mercier-Méthé. *L'intendant de la Nouvelle-France et l'architecture. La convenance dans un contexte colonial*. Québec, Cahiers d'archéologie du Celat, 2012, 87 p.

Marcel Moussette. *Le site du palais de l'intendant : genèse et structuration d'un lieu urbain*. Sillery, Les éditions de Septentrion, 1994, 229 p.

Luc Noppen et Lucie K. Morisset. *Québec, de roc et de pierres, La capitale en architecture*. Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 1998, 150 p.